

ASSURANCE DEUX ROUES MOTO RISQUES AGGRAVÉS



“ MOTO RISQUES AGGRAVÉS

France **Moto** Assurances

Le spécialiste de l'assurance deux-roues depuis plus de 20 ans !

DES GARANTIES SUR-ÉQUIPÉES

- Permis de conduire protégé
- Paiement de la cotisation d'assurance en cas de situation

DES OPTIONS MODULABLES

- Pour la protection du conducteur
- Pour l'équipement du pilote
- Pour les accessoires du deux roues

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR

- Résiliés par leur précédent assureur
- Malussés : jusqu'à 5 sinistres dans les 36 derniers mois et/ou avec un malus jusqu'à 2.50
- Suspension de permis jusqu'à 12 mois
- Annulation de permis pour perte totale de points
- Dont le deux roues a été non assuré jusqu'à 6 mois

“ UNE ASSISTANCE À VOS CÔTÉS

En cas de panne, vol, accident ou crevaison, FMA Assurances prend en charge **le dépannage sans franchise kilométrique.**

NOS PLUS

NOS GARANTIES

LES GARANTIES DE BASE

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Responsabilité Civile	☑	☑	☑	☑
Défense et Recours	☑	☑	☑	☑
Assistance 0km	☑	☑	☑	☑
Protection juridique	☑	☑	☑	☑
Garantie Soutien Financier	☑	☑	☑	☑
Vol / Incendie	-	☑	☑	☑
Catastrophes Naturelles	-	☑	☑	☑
Top Case 250	-	☑	☑	☑
Domage Collision	-	-	☑	-
Domage tous accidents	-	-	-	☑

LES GARANTIES OPTIONNELLES

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Protection du pilote Essentielle (en cas de décès, capital maxi de 100 000 €)	☑	☑	☑	☑
Protection du pilote Etendue (en cas de décès, capital maxi de 200 000 €)	☑	☑	☑	☑
Equip 750 € - Casque, blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 750€	☑	☑	☑	☑
Equip 1 500 € - Casque, blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 1 500 €	☑	☑	☑	☑
Access 1 500 € - Accessoires hors série du véhicule couverts à hauteur de 1 500 €	-	☑	☑	☑
Access 3 000 € - Accessoires hors série du véhicule couverts à hauteur de 3 000 €	-	☑	☑	☑
Top Case 500 +	-	☑	☑	☑
Garantie valeur d'acquisition 12 mois	-	☑	☑	☑

☑ Inclus ☐ En option

LES PLUS FMA ASSURANCES

L'ASSURÉ A UN SECOND DEUX-ROUES ?

Nous appliquons 10% de remise sur la deuxième assurance 2 roues quelle que soit la cylindrée du deuxième véhicule assuré.

VOTRE DEUX-ROUES EST ÉQUIPÉ D'UN TOP CASE ?

Exclusif : nous garantissons le vol de son contenu.

POUR SOUSCRIRE

LE CONDUCTEUR : doit être une personne physique âgée de 25 à 74 ans avec au moins 12 mois d'assurance moto durant les 3 dernières années

LE CONDUCTEUR doit être détenteur d'un permis au format européen, obtenu au sein de la communauté européenne et correspondant à la catégorie de véhicule.

LE VÉHICULE : est un deux et trois roues homologués, référencé FMA Assurances et immatriculé en France Métropolitaine. La carte grise est française au nom du conducteur principal, de son épouse et/ou concubine (sauf société).

LES USAGES :

- Vie privée
- Vie privée + trajets (domicile-lieu de travail ou domicile-lieu d'études)

LES EXCLUSIONS

LES CONDUCTEURS

AYANT EU UN RETRAIT DE LEUR PERMIS :

- Conduite sous l'emprise de stupéfiants
- Délit de fuite
- Refus d'obtempérer
- Refus de se soumettre à un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou stupéfiants

ASSURANCE EN DÉTAILS

GARANTIE PROTECTION DU PILOTE

Nous garantissons les préjudices subis en cas d'accident corporel, que l'assuré soit responsable ou non.

- La **garantie Essentielle** indemnise en cas d'AIPP totale à hauteur de 100.000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 100.000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 100 000).

Capital décès : 100.000 €, 20.000 € pour le conjoint ou concubin, 7.500 € par enfant fiscalement à charge.

Remboursement des frais d'obsèques à concurrence de 4.000 €.

- La **garantie Etendue** indemnise en cas d'AIPP totale à hauteur de 200.000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 200.000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 200 000).

Capital décès : 200.000 €, 30.000 € pour le conjoint ou concubin, 10.000€ par enfant fiscalement à charge.

Remboursement des frais d'obsèques à concurrence de 4.000 €.

PROTECTION JURIDIQUE

Nous assistons l'assuré pour tout litige rencontré lors de la conduite du véhicule garanti.

Nous prenons en charge les frais engagés pour suivre un stage de récupération de points (à hauteur de 240 €) ou pour repasser le permis de conduire (jusqu'à 500 €) suite à la perte de points.



GARANTIE SOUTIEN FINANCIER

Nous prenons en charge les cotisations d'assurance dans la limite de 1.000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur

GARANTIE VALEUR D'ACQUISITION 12 MOIS

Nous indemnisons le véhicule sur sa valeur d'acquisition

GARANTIE TOP CASE

Nous garantissons, suite à effraction du top case ou suite à vol de la moto, le vol des équipements du motard contenus dans le Top Case, à hauteur de 250 € (par sinistre et par an). Avec l'option Top Case 500+, le montant couvert est porté à 500 € et la garantie est étendue au vol des clés, bip des papiers contenus dans le Top Case.